



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Permis de construire

Question écrite n° 49436

Texte de la question

M. Gerard Larrat attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur les préoccupations récemment manifestées par les architectes à propos d'une réforme en préparation. Cette réforme tendrait à supprimer le recours à un permis de construire pour des constructions de moins de 250 mètres carrés. Les inquiétudes concernent non seulement l'avenir d'une profession mais également la préservation de l'esthétique de notre environnement, même s'il peut paraître pertinent d'assouplir, dans un but social, pour des personnes physiques, le dispositif actuel. C'est pourquoi il lui demande dans quelles mesures la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture est susceptible d'être modifiée, selon quelle procédure et avec quelles garanties pour les professionnels architectes.

Données clés

Auteur : [M. Larrat Gérard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49436

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1290